

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-GCP-24-0020 du 19/09/2024

NOR : ECOE2424688J

Instruction du 17 septembre 2024

**ABROGATION DES INSTRUCTIONS RELATIVES AU DEVOIR D'ALERTE
DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL ET DES COMPTABLES HOSPITALIERS**

Bureau GP-1A

RÉSUMÉ

La présente instruction vient abroger l'instruction relative au devoir d'alerte dans le secteur public local ainsi que l'instruction relative au devoir d'alerte des comptables hospitaliers.

Date d'application : immédiate

DOCUMENTS À ABROGER

Instruction n° 10-020-M0 du 6 août 2010
Instruction n° 11-014-M21 du 12 juillet 2011

La présente instruction abroge l'instruction n° 10-020-M0 du 6 août 2010 (NOR : BCR Z 10 00060 J) relative au devoir d'alerte dans le secteur public local ainsi que l'instruction n° 11-014-M21 du 12 juillet 2011 relative au devoir d'alerte des comptables hospitaliers.

LA SOUS-DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION,
DES COMPTABILITÉS LOCALES ET
HOSPITALIÈRES DES ACTIVITÉS BANCAIRES

CHARLOTTE BARATIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2265-3694